



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de TAÏLAMÉ (Steeve), « Advertissement au lecteur », *La Judit*, DU
BARTAS (Guillaume), p. 95-97

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-09091-5.p.0095](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-09091-5.p.0095)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2019. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

ADVERTISSEMENT AU LECTEUR

Ami Lecteur, m'ayant esté commandé, il y a environ quatorze ans, par feu tres-illustre & tresvertueuse Princesse Jeanne royne de Navarre¹, de rediriger l'histoire de Judith en forme de poeme Epique je n'ay pu tant suivi l'ordre, ou la phrase du texte de la Bible, comme d'imiter Homere
5 en son Iliade, Virgile en son Aeneide, qu'autres² qui nous ont laissé des ouvrages de semblables estoffe : & ce pour en rendre de tant³ plus mon œuvre delectable⁴. Que si l'effect n'a respondu à mon desir, je te supplie rejeter⁵ la coulpe sur celle qui m'a proposé un si sterile sujet : & non sur moy, qui ne luy pouvois honnestement desobeir. Tant y a que comme estant
10 le premier de la France, qui par un juste Poeme ay traité en nostre langue des choses sacrees⁶, j'espere recevoir de ta grace quelque excuse, veu que les choses de si grand poids ne peuvent estre & commencees, & parfaites tout ensemble. Et que si tu ne loues ny mon style, ny mon artifice, pour le moins seras tu contrainct de louer mes honnestes efforts, & le saint desir
15 que j'ay de voir à mon exemple la jeunesse François occupée à si saint exercice. Je ne veux oublier que ceux-là me font grand tort, qui pensent qu'en descrivant la catastrophe de ceste histoire vrayment tragique, je me soy rendu volontaire Avocat de ces esprits brouillons & seditieux, qui pour servir à leurs passions, temerairement & d'un mouvement privé conjurent
20 contre la vie des Princes, qui pour leurs cruautéz, exactions insupportables,

1 Vers 1564.

2 L'édition de 1574 cite explicitement L'Arioste. Il n'évoque pas non plus Ovide, peut-être parce que les réformés lui reprochent sa lascivité.

3 *de tant* : d'autant plus.

4 La poésie même sacrée se doit d'être *délectable*, voir les avertissements au lecteur de *La Semaine*.

5 *je te supplie rejeter* : emploi transitif direct du verbe *prier*, possible dans la langue du XVI^e siècle.

6 Du *Bartas* se pose comme le premier à élever la poésie française en traitant de sujets sacrés, en rupture avec les poètes de la Pléiade et leur poésie amoureuse.

& desbordemens domestiques, se sont comme degradez du venerable & sacré tiltre de Royauté⁷. Car tant s'en faut que j'estime que cest exemple & ses semblables doyvent estre tirez en consequence : que mesme je me persuade que l'acte d'Ahod, de Jael, & de Judith, qui sous couleur d'obeissance, & 25
 pretexte d'amitié, jetterent leurs mains vangeresses sur Eglon, Sizare, & Holoferne, eust esté digne de cent potences, cent feux, & cent roues, s'ils n'eussent esté peculièrement choisis de Dieu pour deslier les chaines, & rompre les ceys, qui retenoient le peuple Hebrieu en une servitude plus qu'Egyptienne, voire expressement appelez pour faire mourir ces Tyrans 30
 d'une mort autant ignominieuse, que leur vie avoir esté meschante & abominable⁸. Mais pource que ceste question est si difficile qu'elle ne peut estre expliquée en peu de paroles, & que mon cerveau est trop debile pour une si haute entreprinse, je la renvoye à ceux qui ont employé beaucoup plus d'huile & de temps à fueilleter les volumes sacrez, que je n'ay fait pour 35
 encores. Il me suffira pour ce coup d'admonester le Lecteur, de n'attenter rien, sans une claire & indubitable vocation⁹ sur la vie de ceux que Dieu a eslevé sur nous. Et sur tout de n'abuser de l'hospitalité, amitié paternelle, & autres saincts liens¹⁰, pour donner lieu à ses frenetiques¹¹ opinions, & abolir une pretendue Tyrannie¹². Quand a mon Triomphe de la Foy, je 40
 sçay qu'il sera trouvé manqué & imparfait. Mais je m'asseure que tous hommes de bons jugemens reconnoistront que de propos deliberé j'ay obmis plusieurs choses, pour n'aigrir par un style partial & envenimé, les esprits des hommes de ce siecle, qui sont assez, & par trop aigris à cause des presentes controverses de la Religion : lesquelles je desire voir non

7 Du Bartas se défend de faire l'apologie du tyrannicide.

8 Les figures bibliques d'Ahod et de Jael servent d'exemples à la Judith de Du Bartas (III, v. 421-448). Même recours à la ruse pour obéir à l'injonction divine. L'argument est le caractère exceptionnel du tyrannicide et que sa légitimité ne repose que sur cette injonction divine. Les figures ne doivent donc pas servir d'encouragement à la rébellion.

9 La vocation, l'appel de Dieu, qui se doit être selon Du Bartas, certaine et assurée, et non relevant d'une quelconque illusion du soit-disant appelé pour accomplir son action. Voici qui explique l'une des plus frappantes amplifications du texte deutérocanonique par Du Bartas qui décrit Judith recevant de Dieu une injonction secrète et silencieuse grâce à la lecture de la Bible guidée par l'esprit saint. Dans *Le Livre de Judith*, rien n'indique que Judith obéit à une « claire et indubitable vocation ».

10 La question de l'hospitalité trahie apparaît dans le texte en VI v. 109, 110.

11 Précaution qui vise à limiter les débordements.

12 Du Bartas est conforme dans tout ce passage aux propos de Calvin : « Car la volonté de Dieu est tellement la reigle suprême et souveraine de justice, que tout ce qu'il veut, il faut tenir pour juste d'autant qu'il le veut. » *De l'Institution Chrestienne*, III, xxiii, 2.

45 seulement esteintes, ains mesme ensevelies sous un eternel oubli¹³. Je ne
doute point aussi que plusieurs ne trouvent le long denombrement que je
fay des amis & ennemis de la Foy, non seulement ennuyeux, ains aussi fort
eslogne de la façon d’escire des Poetes. Mais je les prie de croire, qu’il m’a
esté beaucoup plus fascheux d’enfiler en mes vers ces noms propres, qu’il ne
50 leur sçauroit estre fascheux de les lire : & que d’autre part ayant Petrarque
pour patron¹⁴, je ne me soucie pas beaucoup de leurs reprehensions. J’avo
aussi à te dire que j’ay dressé le discours de mon Uranie, non tant pour
taxer les œuvres d’autruy, que pour defendre les miennes contre deux fort
differentes sortes d’hommes, dont les uns sont si deprevez qu’ils ne peuvent
55 rien ouyr qui ne soit du tout profane¹⁵ : & les autres sont si superstitieux,
qu’ils font conscience, non seulement descrire, ains mesme de lire les choses
sacrees en vers, pensant que l’assemblent & jointure de leurs syllabes est
si contrainte, qu’il est impossible que le sens n’en soit perverti, ou pour le
moins obscurci grandement¹⁶. Or si je cognoy que ce mien coup d’essay te soit
60 agreable, je poursuivray avec plus grande allegresse la carriere commenee :
& feray en sorte, que tu ne te repentiras de ton indulgence, ny moy de ma
peine. Mais s’il advient au contraire, je me garderay d’orenavant¹⁷ d’estaler
mes menues denrees en cest ample Theatre de la France, où il y a presque
autant de Jugemens, comme de spectateurs. A DIEU.

13 Volonté affichée de modération pour ne pas exciter les passions.

14 Inspiration pétrarquiste.

15 Les poètes profanes de la Pléiade entre autres par rapport auxquels Du Bartas se pose en rupture.

16 Notion de la vérité sacrée qui doit être énoncée avec simplicité et clarté sans image ni rhétorique. Dans *L’uranie*, Du Bartas expose une certaine modération dans le domaine de la littérature spirituelle, en disant par l’intermédiaire de la Muse que la poésie sacrée ne peut faire abstraction des lieux communs propre à son genre, affirmation qui réapparaîtra dans son *Advertissement au lecteur de La Sepmaine*.

17 Lire *dorénavant*, forme intermédiaire entre le mot actuel et la forme originelle, *d’ore en avant*.